

DROIT, ÉCONOMIE, GESTION

# DU Sciences criminelles (DUSC)

- > Composante : Faculté de droit, d'économie et de gestion, Service commun d'alternance et de formation professionnelle
- > Durée : 150 heures
- > Ouvert en alternance : Non
- > Formation à distance : Obligatoire

## Présentation

Le diplôme d'université sciences criminelles (DUSC) offre des enseignements en droit pénal et dans plusieurs autres branches des sciences criminelles (criminologie, psychiatrie criminelle, psychologie criminelle, médecine légale, police technique et scientifique).

Ouverte aussi bien aux étudiants qu'aux personnes déjà engagées dans la vie professionnelle, cette formation se distingue par le fait d'être dispensée sous la forme de l'e-learning.

Elle est de plus accessible à la carte pour répondre à des besoins précis de montée en compétence.

Cette formation est inscrite au catalogue de la formation continue des magistrats de l'École Nationale de la Magistrature.

Taux de réussite : 70% (dernière promotion)

## Objectifs

Le DUSC a pour objectif d'apporter aux étudiants préparant un concours ou qui s'intéressent à l'étude des sciences criminelles, ainsi qu'aux professionnels intervenant dans le domaine pénal, une connaissance transversale du phénomène criminel (historique, juridique, psychiatrique, psychologique, médicale et scientifique), dans le but de mieux définir et comprendre ce phénomène, ainsi que les réponses que lui apporte le corps social.

Cette connaissance transversale du phénomène criminel permettra à chacun de situer son action dans le cadre global de la réponse du corps social au phénomène criminel et d'interagir avec les autres professionnels.

## Les + de la formation

Partenaires :



## Organisation

### Contrôle des connaissances

Validation d'un module:

Un examen de type QCM sera organisé à la fin de chaque module sous la responsabilité de l'intervenant. Chaque QCM devra être réalisé par le stagiaire au regard des dates butoirs énoncées. La moyenne de la note à un module permet de le valider.

Validation du DUSC:

Chaque module étant affecté d'un coefficient identique, la moyenne des notes de chaque module correspondra à 50% de la note finale.

S'y ajoute la rédaction d'un mémoire sur un thème intéressant les sciences criminelles sous la direction d'un ou de deux membres de l'équipe pédagogique. Ce mémoire sera à déposer en septembre et sera étudié par le (ou les) directeur(s) du mémoire. La note sera validée par un jury composé du (ou des) directeur(s) du mémoire et de l'un des deux responsables de la formation, outre la présence d'un autre intervenant.

La note du mémoire comptera pour 50% de la note finale

## Admission

### Conditions d'admission

- \* Être titulaire d'un diplôme Bac+2
- \* Ou à défaut, présenter lors de la candidature une expérience ou un projet professionnel en lien avec le diplôme.

### Modalités d'inscription

Rentrée 2024 : Candidature en ligne du 19 août au 15 septembre 2024.

Formation initiale : candidatez via [eCandidat](#)

Formation professionnelle ou reprise d'études : candidature en ligne à venir ici.

Nota : en cas d'hésitation entre les deux types de formation, contactez les services administratifs.

## Public cible

- \* Étudiants (droit, médecine ou sciences sociales)
- \* Magistrats, avocats, fonctionnaires de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et de l'Administration pénitentiaire (SPIP notamment)
- \* Fonctionnaires de la Police nationale et militaires de la Gendarmerie nationale
- \* Médecins (notamment médecins légistes et psychiatres)
- \* Psychologues
- \* Tout professionnel exerçant les fonctions d'expert près les juridictions de l'ordre judiciaire et susceptible d'exécuter sa mission en matière pénale.

## Droits de scolarité

- \* Formation initiale : 250 euros + droits universitaires
- \* Formation continue :
  - \* 3 500 euros + droits universitaires (financement par un organisme tiers).
  - \* Pour les financements individuels, les magistrats et les inscriptions au module : nous consulter. Modules non capitalisables.
  - \* Non éligible au CPF

Les magistrats souhaitant suivre les enseignements du diplôme dans le cadre de la formation continue des magistrats doivent s'inscrire directement auprès de l'École nationale de la magistrature, Direction Formation continue, 8 rue Chanoinesse, 75004 Paris Cedex <https://formation.enm.justice.fr>

Les coûts sont forfaitaires exonérés de TVA.

## Infos pratiques

---

## Contacts

### Responsable pédagogique

Lionel Ascensi

✉ [lionel.ascensi@univ-angers.fr](mailto:lionel.ascensi@univ-angers.fr)

### Responsable pédagogique

Caroline Duparc

✉ [caroline.duparc@univ-angers.fr](mailto:caroline.duparc@univ-angers.fr)

### Contact administratif

Pauline Trampol

☎ 02 41 96 21 11

✉ [pauline.trampol@univ-angers.fr](mailto:pauline.trampol@univ-angers.fr)

### Contact administratif

Cécile Héveline

☎ 02 44 68 86 75

✉ [cecile.heveline@univ-angers.fr](mailto:cecile.heveline@univ-angers.fr)